

MODALITÉS OFFRE DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ
Ryobi® NOËL 2025
Opération du 01/10/2025 au 31/12/2025

Offre limitée aux 6000 premières participations. Nombre de participations restantes visible sur le site www.mon-bonus-ryobi.com _ Offre 1881

Du 01/10/2025 au 31/12/2025, Ryobi® vous rembourse jusqu'à 150€ sur vos achats* et vous offre une chance par jour de gagner Votre outil 100% remboursé** !

*Pour l'achat maximum de 3 outils Ryobi® éligibles à l'offre entre le 01/10/2025 et le 31/12/2025 au sein d'un point de vente participant.

**voir le Règlement complet du jeu « Votre Outil 100% Remboursé » en annexe 2 de ces présentes modalités

Pour bénéficier de l'offre de remboursement, vous devez suivre les étapes suivantes :

1 Acheter entre le 01/10/2025 et le 31/12/2025 inclus : 1, 2 ou 3 outils Ryobi® éligibles à l'offre, dans un point de vente physique participant situé en France Métropolitaine, Corse et DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) ou sur le site Ryobi : Ryobi Tools France | Outils électroportatifs, ONE+, Jardin, 36V parmi les références éligibles visibles en annexe 1 de ce document.

Les achats sur internet sont autorisés, hors Amazon, et sites web de sociétés non immatriculées en France.

Vos achats peuvent être réalisés en plusieurs fois, mais votre inscription sur le site devra être effectuée en une seule fois avec vos différentes factures.

Pensez à demander l'impression de votre Ticket de caisse lors du paiement de votre achat.

2 Vérifiez qu'il reste des participations disponibles sur le site www.mon-bonus-Ryobi.com _ opération N°1881

Inscrivez-vous impérativement sur le site internet : www.mon-bonus-Ryobi.com avant le 15/01/2026 minuit inclus, muni de votre ticket de caisse ou facture original(e), du code-barres de votre outil acheté découpé du carton d'emballage et de votre RIB. Si vous avez acheté plusieurs outils, munissez-vous de vos tickets de caisse originaux et des code-barres de vos outils achetés. **Cliquez sur l'offre N°1881 Ryobi® NOËL 2025.**

L'inscription sur le site www.mon-bonus-Ryobi.com est obligatoire. Aucun dossier courrier ne sera accepté.

3 Complétez intégralement le formulaire de participation en indiquant vos coordonnées complètes (civilité* + nom* + prénom* + adresse postale* + code postal* + ville* + adresse email*) et votre RIB (IBAN BIC) issu d'une banque domiciliée en France.

Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires à la participation au Jeu.

Cochez la case « opt in » indiquant que vous avez lu et accepté les modalités et le Règlement du Jeu et acceptez que vos données personnelles soient utilisées par la Société Organisatrice pour la gestion de l'offre de Remboursement et du Jeu

4

Téléchargez vos preuves d'achat comme suit :

a. La photo ou le scan de votre ticket de caisse/facture en entourant la date d'achat, l'enseigne et la référence de l'outil Ryobi® acheté (ou les références des 2 ou 3 outils achetés).

Si vous avez plusieurs tickets de caisse/factures, téléchargez-les un à un.

b. La photo du Code-barres à 13 chiffres de votre outil Ryobi®, découpé de l'emballage carton et déposé à côté du numéro de série de l'outil correspondant tel que le démontre l'exemple ci-contre.



Si vous avez acheté 2 ou 3 outils, téléchargez 2 ou 3 photos des code-barres de vos outils Ryobi® découpés et déposés à côté des numéros de série des outils correspondants.

Veillez à ce que les photos soient lisibles et entières

5

Choisissez votre mode de remboursement

- a. Recevez 100% de votre remboursement
- b. Recevez 50% de votre remboursement et offrez les 50% restant à l'association Les Bricos du cœur*
- c. Demandez à Ryobi® d'offrir 100% du remboursement à l'association Les Bricos du cœur*



**L'association Les Bricos du cœur a pour vocation « d'aider les gens qui aident les gens » en améliorant l'environnement de travail des bénévoles d'associations et de fondations. Retrouvez toutes les informations sur leur site <https://www.lesbricosducoeur.daco.fr/>.*

6

Validez le formulaire et déclenchez l'instant gagnant en cliquant sur « Je Joue »

Le résultat s'affiche immédiatement. Ainsi, soit :

- Le Participant est informé qu'il a perdu
- Le Participant est informé qu'il a gagné le remboursement intégral de son outil Ryobi® acheté.

Dans le cadre d'un achat multiple (2 ou 3 outils Ryobi®), il sera remboursé sur l'outil le moins cher. En cas de gain au jeu « Votre Outil 100% Remboursé », le remboursement de 100%

n'est pas cumulable avec l'offre de remboursement de ce même produit (cf Art.6.1 du Règlement).

Quel que soit le résultat affiché (gagné ou perdu), un récapitulatif de participation vous sera transmis par email, avec votre Numéro de participation.

Conservez ce Numéro de participation, il vous permettra de suivre en ligne l'état de traitement de votre demande de remboursement via le site de l'offre, en cliquant sur l'onglet : « Suivre ma participation ».

Pensez à regarder vos courriers indésirables si vous ne l'avez pas reçu.

La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver une copie de ses preuves d'achat car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement. **Aucun dossier (documents originaux fournis pour participer à l'offre) ne sera restitué.**

Toute participation ou inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après la date et l'heure limite de participation sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou non conforme aux conditions exposées dans le Règlement et les modalités, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation et du gain.

Confirmation de dossier :

- Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement d'un montant maximum de 150€ par virement bancaire dans un délai de 4 semaines environ après réception de votre participation conforme.
- Si votre dossier n'est pas conforme aux modalités, un email vous sera envoyé dans les 8 jours ouvrés suivant le jour de la validation de votre participation.

L'email précisera les raisons de la non-conformité et vous invitera le cas échéant, à compléter votre participation avec les éléments manquants. Pensez à regarder vos courriers indésirables.

Vous pourrez compléter votre participation soit par email auprès du service consommateur, soit directement dans le suivi de participation.

Pour cela, cliquez sur l'onglet « Suivre ma participation » et accédez à votre participation à l'aide de votre N° de participation et votre email.

Toute autre forme de remboursement est exclue.

Offre non cumulable avec toutes autres opérations promotionnelles Ryobi® en cours.

Offre Réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse, DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) et COM (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint Martin et Saint-Barthélemy) et limitée à une seule demande de remboursement par société (même raison sociale ou même SIRET ou même ticket de caisse ou même email ou même IBAN BIC) ou

foyer (même nom et prénom ou même adresse ou même email ou même IBAN BIC ou même ticket de caisse) sur toute la durée de l'opération.

L'Offre est valable dans tous les points de vente participant à l'offre, en France Métropolitaine, Corse et DROM / COM. Les achats dans les magasins ou sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas acceptés. Les achats effectués sur Amazon sont exclus de l'offre, de même que les achats effectués sur le site Ryobi.

Les frais de connexion Internet et les frais d'envoi de votre demande ne sont pas remboursés.

L'offre est éligible pour l'achat d'1, de 2 ou de 3 outils Ryobi®. Il ne sera accepté qu'un seul dossier par foyer ou société sur toute la durée de l'opération. Par dossier s'entend une seule demande de remboursement d'1, 2 ou 3 outils Ryobi® éligibles achetés.

Toute participation ou inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après le 15/01/2026 sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi) ne respectant pas les conditions exposées dans les modalités ou le Règlement, ne sera pas prise en compte et sera définitivement rejetée. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité de la participation à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service consommateurs de l'opération par e-mail à service.conso@helo-activation.fr, en précisant le numéro de l'opération (N°1881) dans l'objet de votre e-mail avant le 28/02/2026. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.

Toute réclamation reçue après le 28/02/2026 ne sera pas prise en compte.

Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, et à son sous-traitant la société HE&LO ACTIVATION aux fins de la participation à l'offre et seront conservées pendant 1 an à compter de la fin de cette opération. En application de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) modifiée et au Règlement européen n°2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à l'adresse : Techtronic Industries France S.A.S. - Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot | France ou en contactant le DPO de la marque Ryobi® à l'adresse mail suivante : data.privacy@TTI-emea.com. Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)

ANNEXE 1 : LISTE DES RÉFÉRENCES ÉLIGIBLES

Boulonneuses

Référence	Gencod	Montant ODR
R18IW3-0	4892210132352	20,00 €
RIW18-0	4892210206725	20,00 €
RIW18C-0	4892210217165	20,00 €
RIW18CBL-0	4892210241276	20,00 €
RIW18BL-0	4892210241252	30,00 €
RIW18X-0	4892210186645	30,00 €
RIWH18X-0	4892210199133	40,00 €

Cloueurs / Agrafeuses

Référence	Gencod	Montant ODR
RST4-0	4892210235466	10,00 €
R18ST50-0	4892210179241	20,00 €
R18GN18-0	4892210196200	30,00 €
R16GN18-0	4892210196217	40,00 €
R18GS18-0	4892210196224	40,00 €
R18GN18X-0	4892210204882	40,00 €
R15GN18-0	4892210198440	50,00 €

Compresseur / Gonfleur

Référence	Gencod	Montant ODR
RMI18-0	4892210230508	10,00 €
R18AC-0	4892210179685	30,00 €

Duo et trio

Référence	Gencod	Montant ODR
R18PDAG-242S	4892210162410	20,00 €
RCK182-242S	4892210237682	20,00 €
RCK182-242SL	4892210253354	20,00 €
RPD18-2C42SRROS	4058546604615	20,00 €
RPD18-2C42VTA31L	4058546638818	20,00 €
RPD18BL1-2C20SMT	4892210242839	20,00 €
RPD18BL1-242SPI	4058546562724	30,00 €
RPD18-242SMIL	4058546625580	30,00 €
RCK183K-2C42T	4058546625818	40,00 €

RCK183-242S	4892210237644	40,00 €
R18CK3-242S	4892210243928	40,00 €

Eclairage

Référence	Gencod	Montant ODR
R18ALF-0	4892210130525	10,00 €
RLFD18-0	4892210198198	10,00 €
RLP18-0	4892210199119	20,00 €
R18TL-0	4892210187895	30,00 €

Marteaux perforateurs

Référence	Gencod	Montant ODR
RSDS680KA2	4892210138729	20,00 €
RSDS18X-1C40S	4892210203755	40,00 €
R18SDS-0	4892210130211	20,00 €
RSDS18X-0	4892210183682	40,00 €
R18SDS-125S	4892210162120	20,00 €

Meuleuses

Référence	Gencod	Montant ODR
RAG1010-125TA6	4892210172099	20,00 €
RAG800-125TA6	4892210159045	20,00 €
RAG18X-1C40S	4892210209641	30,00 €
R18AG-0	4892210123657	10,00 €
RAG18125-0	4892210203793	20,00 €
RCT18C-0	4892210191069	20,00 €
RAG18BL-0	4892210241344	20,00 €
RAG18X-0	4892210189639	20,00 €
RAG18X125-0	4892210234292	20,00 €
RAG18125-1C40S	4892210212665	20,00 €

Multitool

Référence	Gencod	Montant ODR
RMT300-SA	4892210135278	10,00 €
RMT18-0	4892210198969	20,00 €
R18MT-0	4892210136534	20,00 €
RMT18X-0	4892210227447	20,00 €

Nettoyage

Référence	Gencod	Montant ODR
RDS4-0	4892210243263	10,00 €
R18TPS-120G	4892210188519	20,00 €
RSVS18-1X40GL	4058546574048	30,00 €
RSVS18BL-1C40GL	4058546574024	40,00 €
RASV18BL-1C40GL	4058546573935	50,00 €
RHFC18BL-1X40GL	4058546573966	50,00 €
R18CPS-0	4892210186768	10,00 €
R18TPS-0	4892210186751	20,00 €
RV1811-0	4892210212504	20,00 €
R18WDV-0	4892210183163	20,00 €
RDC18BL-0	4892210221599	30,00 €
RHFC18BL-0	4892210229298	50,00 €
RSVS18-0L	4058546573942	20,00 €
RSVS18BL-0L	4058546573928	30,00 €
RASV18BL-0L	4058546573959	40,00 €

Perceuses/visseuses

Référence	Gencod	Montant ODR
R18DD3-2415BS	4892210188472	20,00 €
RDD18-2C415S	4892210204653	20,00 €
RDD18-0	4892210198228	10,00 €
R18DD3-220X	4892210210906	20,00 €
R18DD2-220S	4892210162038	20,00 €

Perceuses/visseuses à percussion

Référence	Gencod	Montant ODR
R18PD2-220S	4892210178824	20,00 €
RPD18BL1-2C20S	4892210227973	20,00 €
RPD18C1-220S	4892210234070	20,00 €
R18PD3-242S	4892210161864	20,00 €
RPD18-2C42S	4892210205209	20,00 €
RPD18-2C20LA31	4058546650322	20,00 €
RPD18BL1-2C42S	4892210227966	30,00 €
RPD18C1-242S	4892210234087	30,00 €
RPD18C-242S	4892210191960	30,00 €
RPD18X1-2C52S	4892210234155	40,00 €
RPD18X-2C52S	4892210206466	40,00 €
R18PD2-220SA31	4058546562731	20,00 €
RPD18-2C20TA60	4058546625801	20,00 €
RPD18C1-2C20SA32	4892210253484	20,00 €

RPD18-2C42TA31	4058546638641	20,00 €
RPD18C1-2C20SA31L	4058546638542	20,00 €
RPD18BL1-2C20SA31	4892210242853	20,00 €
RPD18-2C42TA46HL	4058546638535	20,00 €
RPD18-2C42SLA31	4058546624910	20,00 €
RPD18C1-2C52TA31	4058546638658	30,00 €
RPD18-242VTA55L	4058546520304	30,00 €
RPD18BL1-2C42TA59	4058546562717	30,00 €
RPD18C1-242SLA31	4058546624927	30,00 €
RPD18-3552S	4058546552305	30,00 €
RPD18-0	4892210198235	20,00 €
RPD18BL2-0	4892210241245	20,00 €
RPD18X-0	4892210192332	20,00 €
RPD18X1-0	4892210244819	20,00 €
RPD18-2C20SLA31	4058546638665	20,00 €
R18PD3-140SA	4892210224781	20,00 €
RPD18-2C42TA55	4892210220189	20,00 €
RPD18-2C52S	4892210205216	30,00 €

Pistolet à colle et cartouche

Référence	Gencod	Montant ODR
RCG18-0	4892210202277	10,00 €

Polisseuse

Référence	Gencod	Montant ODR
R18P-0	4892210188076	20,00 €

Ponceuses

Référence	Gencod	Montant ODR
RROS18C-0	4892210229922	20,00 €
RROS18-0	4892210202321	10,00 €
R18BS-0	4892210149992	20,00 €
R18PF-0	4892210169693	20,00 €

Scie à carrelage

Référence	Gencod	Montant ODR
RTS18C-0	4892210227485	30,00 €

Scie à ruban

Référence	Gencod	Montant ODR
R18P-0	4892210188076	20,00 €

Scies sur table

Référence	Gencod	Montant ODR
RTS1800S-G	4892210128935	30,00 €
RTBS18X-0	4892210212023	50,00 €

Scies à onglets

Référence	Gencod	Montant ODR
EMS216L	4892210119384	40,00 €
RMS18190-140G	4892210206138	50,00 €
EMS190DC	4892210116895	30,00 €
R18MS216-0	4892210156952	50,00 €
RMS18254X-0	4892210216953	50,00 €

Scies circulaires

Référence	Gencod	Montant ODR
RCS18BL-0	4892210239778	20,00 €
RCS1400-KB48	4892210190987	10,00 €
RCS1600-KSR	4892210154262	20,00 €
RWSL1801M	4892210118554	10,00 €
R18CS-0	4892210117304	20,00 €
R18MMS-0	4892210178961	20,00 €
R18CS7-0	4892210150080	20,00 €
RCS18X-0	4892210191656	20,00 €
RPLS18X-0	4892210216960	50,00 €

Scies sabres

Référence	Gencod	Montant ODR
RRS18-0	4892210203205	20,00 €
RRS1801M	4892210118691	20,00 €

R18RS-0	4892210141910	20,00 €
RRS18C-0	4892210191571	20,00 €
RRS18C1-0	4892210234575	20,00 €
RRS18CBL-0	4892210239815	20,00 €
RRS18BL-0	4892210239792	20,00 €
RRS18X-0	4892210191441	20,00 €

Scies sauteuses

Référence	Gencod	Montant ODR
RJS1050-KA15	4960673132551	10,00 €
RJS850-KA15	4960673132544	10,00 €
RJS18-1C20S	4892210251671	20,00 €
R18JS-0	4892210128010	10,00 €
RJS18-0	4892210202291	10,00 €
RJS18BL-0	4892210239785	20,00 €
RJS18X-0	4892210191465	20,00 €
RJS18BX-0	4892210237668	30,00 €

Visseuses à choc

Référence	Gencod	Montant ODR
RID18-0	4892210198280	10,00 €
R18ID3-0	4892210140708	20,00 €
RID18C1-0	4892210241900	20,00 €
RID18X-0	4892210191199	20,00 €
RID18BL-0	4892210241238	20,00 €

Scies sauteuses

Référence	Gencod	Montant ODR
RI4-120G	4892210229052	10,00 €
RCT4-120G	4892210206763	10,00 €

Autres outils

Référence	Gencod	Montant ODR
RSCR4-120G	4892210223319	10,00 €
RSI4-120G	4892210229731	10,00 €
RLI4-120G	4892210232656	10,00 €
RLP4-120G	4892210223531	10,00 €
RRT4-120GA15	4892210207463	10,00 €

RHC4-0	4892210227508	10,00 €
RR14W4-0	4892210235305	10,00 €
RPC4-120G	4892210207470	10,00 €
RC43P	4892210228833	10,00 €
R18HG-0	4892210176196	20,00 €
R18PL-0	4892210151520	20,00 €
RTR18-0	4892210206909	20,00 €
RTR18C-0	4892210230232	20,00 €
RPM18X-0	4892210234926	40,00 €

ANNEXE 2

RÈGLEMENT DU JEU RYOBİ « VOTRE OUTIL 100% REMBOURSÉ »

ARTICLE 1 _ Organisation du Jeu

La société TTI, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé : Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 34928277200038 (ci-après «la Société Organisatrice »), organise du 01/10/2025 au 31/12/2025 inclus, un jeu par « Instant Gagnants » avec obligation d'achat intitulé « Votre outil 100% remboursé » (ci-après « le Jeu »). Le jeu est accessible uniquement sur Internet à partir du site internet : www.mon-bonus-ryobi.com (ci-après dénommé le « Site ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 _ Acceptation du Règlement

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement (ci-après le « Règlement ») ainsi que les principes du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux Jeux en vigueur en France.

Le règlement complet du Jeu est déposé auprès de l'Etude Kaliact Coutant et Associés à Aix en Provence

ARTICLE 3 _ Annonce du Jeu

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par les supports suivants :

- La PLV : Totem, leaflet, stops produits, stops rayons
- Le site internet : [Ryobi Tools France | Outils électroportatifs, ONE+, Jardin, 36V](http://www.mon-bonus-ryobi.com)

Article 4. Conditions de participation

Le Jeu est réservé à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse, DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) et COM (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint Martin et Saint-Barthélemy) et limité à une seule participation par société (même raison sociale ou même SIRET ou même ticket de caisse ou même email ou même IBAN BIC) ou foyer (même nom et prénom ou même adresse ou même email ou même IBAN BIC ou même ticket de caisse) sur toute la durée de l'opération.

Chaque joueur souhaitant participer doit avoir réalisé une demande de remboursement au titre de l'opération "ODR RYOBİ NOËL 2025" N°1881 sur le site internet www.mon-bonus-ryobi.com

Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse e-mail valide. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Sont exclus du Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instantants gagnants ouverts.

L'« Instant Gagnant » désigne une forme de jeu promotionnel permettant au premier Participant de jouer à partir d'un instant (correspondant à une date et une heure), déterminé à l'avance et tenu secret, et de gagner un des lots listés à l'article 6 du présent règlement.

La liste des Instants Gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de lots et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

Autrement dit, le premier Participant à jouer à partir de l'instant gagnant déterminé pour le lot Y (par exemple, si le premier Participant à jouer joue à 10 : 05 pour un instant gagnant déterminé à 10 : 00) est immédiatement informé qu'il a gagné et le lot Y s'affiche.

L'ensemble des Gagnants recevra un email (à l'adresse renseignée via le formulaire de participation en ligne) leur indiquant que l'attribution du gain leur sera confirmée ultérieurement sous réserve que leur preuve d'achat soit validée.

Une fois la preuve d'achat vérifiée, deux hypothèses :

- Soit la preuve d'achat est conforme au présent règlement : Dans cette hypothèse, les Gagnants reçoivent un email leur confirmant le gain remporté ;
- Soit la preuve d'achat n'est pas conforme au présent règlement : Dans cette hypothèse, les Participants reçoivent un email leur indiquant que leur preuve d'achat n'est pas conforme et que la dotation correspondante ne leur sera pas attribuée.

Dans l'hypothèse où la preuve d'achat n'est pas conforme au présent règlement, le lot correspondant ne sera pas remis en jeu et demeurera la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

Les Participants dont les coordonnées sont inexploitable ou qui ne peuvent être identifiés pour quelque raison que ce soit ne pourront se voir attribuer aucun lot. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne leur sera due.

ARTICLE 6. OBTENTION DES DOTATIONS

6.1 Dotations mises en Jeu

Du 01/10/2025 au 31/12/2025, sont mis en Jeu **Par instants gagnants :**

- 1 Remboursement par jour, du 01/10/2025 au 31/12/2025, soit 102 remboursements différés d'un montant correspondant à 100% du montant TTC de

l'outil RYOBI® acheté et éligible à l'offre de remboursement de l'opération "ODR RYOBI® NOËL 2025" N°1881.

Dans le cadre d'un achat multiple, le remboursement de 100% est calculé sur le tarif unitaire TTC du produit éligible acheté le moins cher.

A noter que le remboursement de 100% du montant TTC de l'outil Ryobi® acheté n'est pas cumulable avec le montant de l'offre de remboursement différé.

En d'autres termes, les Gagnants du Jeu Ryobi® « votre outil 100% remboursé » se verront attribuer au maximum : le remboursement du montant TTC de leur outil acheté.

Ces instants gagnants sont répartis de manière à ce qu'un Instant Gagnant par jour soit gagné

6.2 Confirmation de la Dotation

Après vérification des preuves d'achat transmises lors de la participation à l'Offre de Remboursement Différée, les gagnants seront contactés une nouvelle fois dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la date de l'email de notification du Lot gagné pour être informés du statut de leur dossier :

- Si le dossier est conforme aux modalités décrites dans le présent Règlement, alors les gagnants recevront leur remboursement dans un délai de 4 semaines.
- Si le dossier ne respecte pas l'intégralité des modalités décrites dans le présent Règlement (non- conformité du dossier), le Participant ne se verra pas attribuer le Lot, et ne disposera d'aucun recours possible contre la Société Organisatrice.

Si le gagnant renonce à son Lot pour quelques raisons que ce soit, le Lot en question restera la propriété de la Société Organisatrice qui sera libre de le réattribuer ou non, à toute personne de son choix.

6.3 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de piratage du (des) Lot(s).

Chaque Lot est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque Lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour quelque raison que ce soit, de remplacer la Dotation annoncée par un Lot d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 7. PRECISIONS GENERALES

Toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu à l'exclusion et à l'annulation de la participation de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité et les coordonnées des Participants.

Les Gagnants ne pourront en aucun cas céder leurs lots à titre onéreux, ni à les remplacer ou les échanger pour quelque cause que ce soit.

Le Règlement est consultable sur le Site www.mon-bonus-ryobi.com pendant toute la durée du Jeu ou disponible sur simple demande à service.conso@helo-activation.fr en précisant dans l'objet du mail : « Jeu RYOBI® Votre outil 100% remboursé » pendant toute la durée de l'offre et jusqu'au 28/02/2026.

Pour être prises en compte, toutes éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées via le formulaire de contact accessible sur le Site au plus tard le 28/02/2026.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable, notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné, ou piratage de l'adresse email du Participant.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au Site ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez le Participant) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques (notamment email assimilé à un spam). Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les

capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans ces cas, les Participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du gain qui le cas échéant devrait lui être attribué.

Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir gratuitement le règlement du Jeu en écrivant à service.conso@helo-activation.fr

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

L'exécution par la Société Organisatrice de ses engagements aux termes du présent règlement sera suspendue ou reportée en cas de survenance d'un cas de force majeure, au sens donné par les tribunaux français

ARTICLE 11 - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, pour quelque raison que ce soit, devra être formulée par écrit à l'adresse et au nom de la Société Organisatrice et transmise à la Société Organisatrice avant le 28/02/2026 (date d'envoi du courriel électronique faisant foi). Aucune contestation ne sera prise en compte passé ce délai.

ARTICLE 12 - CONTACT

Pour toute demande, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à service.conso@helo-activation.fr, en précisant « 1881 _Jeu RYOBI_ Votre outil 100% remboursé » dans l'objet de votre email.

Toute demande devra être portée à la connaissance d'HE&LO ACTIVATION avant le 28/02/2026 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement

clôturée après cette date.